

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 16H30

Date de la convocation : 14 MARS 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Serge FAYET, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Philippe BLANCHOZ, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN.

**OPERATION D'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE
PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DE LA CCTDM
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20220201-12 du 01/02/2022 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) unifié ;
Vu la convention du PIG n° 063-04-2022 du 02 septembre 2022 signée par l'État, l'Anah, la SACICAP et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) de TDM, 3 dossiers de demandes de contribution de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de communes :

AR Prefecture

063-200070712-20240404-DBC20240321_02-DE
 Reçu le 04/04/2024
 Publié le 04/04/2024

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Dénomination	Type de demandeur	Adresse du logement	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Catherine BOILLOT	PO	Lieu-Dit Rochemulet 63120 SAINTE-AGATHE	49 831,50 € (plafonné à 35 000 €)	10 % Economie d'énergie (plafonné à 3 000 €)	3 000,00 €
Joséphine CIARAVELLA	PO	10, rue Pasteur 63290 PUY-GUILLAUME	61 538,62 € (plafonné à 50 000 €)	20 % Insalubrité/Habitat très dégradé	10 000,00 €
Florine GUNEAU	PO	La Roche 63930 AUGEROLLES	9 346,00 €	10 % Economie d'énergie	935,00 €
Norbert DUCROS	PO	11, Le Mayet 63930 AUGEROLLES	10 916,75 €	10 % Autonomie	1 092,00 €
Guy ORJOLLET	PO	232, route de la Charme 63250 ARCONSAT	76 605,18 € (plafonné à 35 000 €)	10 % Economie d'énergie (plafonné à 3 000 €)	3 000,00 €
Jérémy GOYPIERON	PO	Lieu-Dit Rossignol 63250 ARCONSAT	14 549,00 €	10 % Economie d'énergie	1 455,00 €
Benjamin MARQUES	PO	23, route de Thiers 63290 PASLIERES	32 540,00 €	10 % Economie d'énergie (plafonné à 3 000 €)	3 000,00 €
Antoine BERAUD	PO	2, rue du Stade 63290 CHÂTELDON	5 410,00 €	10 % Autonomie	541,00 €
Romain DOSJOUB	PO	8, route du Terme 63250 CELLES-SUR-DUROLLE	14 435,20 €	10 % Economie d'énergie	1 444,00 €
Arlette CHARRIERE	PO	Lieu-Dit La Bunie 63120 VOLLORE-VILLE	10 442,00 €	10 % Economie d'énergie	1 044,00 €
Arlette CHARRIERE	PO	Lieu-Dit La Bunie 63120 VOLLORE-VILLE	4 903,00 €	10 % Autonomie	490,00 €
SCI ASAP RENTAIMMO Nicolas AUBINEAU	PB	7, rue des Docteurs Dumas R+1 Droite (logement 1) 63300 THIERS	43 896,00 €	10 % Habitat dégradé	4 390,00 €
SCI ASAP RENTAIMMO Nicolas AUBINEAU	PB	7, rue des Docteurs Dumas R+2 Droite (logement 2) 63300 THIERS	50 744,00 €	10 % Habitat dégradé	5 074,00 €
SCI ASAP RENTAIMMO Nicolas AUBINEAU	PB	7, rue des Docteurs Dumas R+3 Droite (logement 3) 63300 THIERS	51 697,00 €	10 % Habitat dégradé	5 170,00 €
SCI ASAP RENTAIMMO Nicolas AUBINEAU	PB	7, rue des Docteurs Dumas R+4 Droite (logement 4) 63300 THIERS	57 516,00 €	10 % Habitat dégradé	5 752,00 €
				/	46 387,00 €

Soit un total de subventions s'élevant à **46 387,00 euros**.



AR Prefecture

063-200070712-20240404-DBC20240321_02-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 19	Membres du Bureau présents : 16	Représentés :3
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19	Pour : 19 Contre : 0	
Abstentions : 0	Membres présents sans voix délibératives : 1	Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240404-DBC20240321_02-DE
Reçu le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024